



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 032-213201601-20251216-DEL202512024-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire, le quorum étant atteint.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 10 décembre 2025

N° 2025/12/024

**OBJET : SERVICE DE  
L'ASSAINISSEMENT - Tarifs**

**PRESENTS :** Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Géraldine LARRUE BOIZIOT, Yannick NINARD, Régine SAINTE LIVRADE, Jean Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT, Frédéric BOLLA, Marylène LANDO, Pierre SABATHIER, Thierry CZAPLICKI, Brigitte DIRAT, Gérard CESTER, Eric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PETRUS, Géraldine COHEN, Vanessa FURLAN, Estelle MARIETTE

**PROCURATIONS :**

Bernard TANCOGNE à Gérard CESTER  
Fabien VAZQUEZ à Jean Luc DUPOUX  
Denis TOUZET à Francis IDRAC  
Patrick DUBOSC à Brigitte DIRAT  
Blandine AUTIPOUT à Marilyn VIDAL  
Alana BUTLER à Jean Marc VERDIÉ

**ABSENTS :** Didier COSTE**SECRETAIRE :** Estelle MARIETTE

VU la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

VU L'article L2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la consultation des membres de la Commission des Finances en date du mardi 2 décembre 2025

Monsieur Jean-Luc DUPOUX rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 13 décembre 2022, le conseil municipal a fixé les tarifs du service de l'Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il est nécessaire de procéder à une actualisation des tarifs pour une bonne gestion des services de d'assainissement, compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement suite à la crise de l'énergie et pour prévoir les investissements importants d'extension la station d'épuration.

Aussi, compte tenu des charges, il est proposé de réviser les tarifs, ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

TARIFS (HT)	Pour mémoire					2026
	2019	2020	2021	2022	2023	
Rejet des eaux m3	1,13	1,14	1,14	1,15	1,18	<b>1,20</b>
Abonnement assainissement annuel	57,00	57,50	57,50	58,00	59,75	<b>60,00</b>
Dépotage des vidanges fosses toutes eaux et fosses septiques par m3	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	<b>21</b>
Redevance de performance assainissement m3					0,105	<b>0,21</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE PAR 22 POUR, 5 CONTRE DONT Estelle MARIETTE, Vanessa FURLAN, Eric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PETRUS ET 1 ABSTENTION DONT Géraldine COHEN, DECIDE,**

**- D'APPROUVER les tarifs précités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,**

**- DE CHARGER Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification**

Ainsi délibéré et signé,

La présente délibération a été mise en ligne le 23/12/2025  
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 23/12/2025  
**LE MAIRE - Francis IDRAC**